

# CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

## Séance du 08 Janvier 2016 à 20H30 COMPTE-RENDU

\*\*\*\*\*

**Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du  
Code Général des Collectivités Territoriales**

**Présents** : PIERREFITTE Alain, PICHON Daniel, DACHE Sylvette, PENAUD Jacques, BARTHELEMY Franck, LAFONT Sylvette, LEYMARIE Jean-Pierre, BOUZONIE Corinne, BUISSON Alain, LONGUECHAUD Yves.

**Absent** : REYNAUD Sabrina, excusée, qui a délégué son droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code des Collectivités Territoriales à Madame Sylvette LAFONT, lecture du pouvoir faite par Monsieur le Maire.

Madame Sylvette LAFONT est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 07 décembre 2015 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*

### **1/ Encaissement du chèque de remboursement d'ERDF relatif aux Marchés Festifs**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'ERDF rembourse 511,48 € sur les factures des Marchés festifs.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser ce chèque.

### **2/ Avenant de la convention travaux d'éclairage public : règlement des factures.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un rapport relatif à l'avenant de la convention de travaux d'éclairage public et au règlement des abonnements et consommations des équipements d'éclairage public.

A dater de février 2016, le SDE 24 prend en charge le règlement des factures de l'éclairage public qu'il transfèrera ensuite sur les factures de la mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** l'avenant n°1, modifiant l'article 3 de la convention travaux éclairage public relatif au règlement des factures d'électricité des équipements d'éclairage public.
- **Autorise** le représentant de la collectivité à signer l'avenant.
- **Autorise** le règlement des factures d'électricité des équipements d'éclairage public par prélèvement à compter de la date de prise en compte de la gestion des factures par le SDE 24.
- **Autorise** le représentant de la collectivité à signer les documents qui s'y rapportent, convention de prélèvement, mandat de prélèvement SEPA.
- **S'engage** à prévoir les crédits nécessaires au budget.

### **3/ Modification des statuts de la Communauté de Communes.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'usine REPETTO a racheté ses locaux à la Communauté de Communes.

La compétence « Entretien d'un bâtiment relais générant au moins 100 emplois » doit être supprimée. Doit-être ajouté un article 10 bis.

Ainsi rédigé : la Communauté de Communes peut décider d'adhérer à un syndicat à la majorité simple de ses membres.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces modifications.

### **4/ Terrain SEMBLAT.**

Monsieur le Maire fait le point sur les finances de la commune et présente le projet d'achat du terrain.

Il s'agit de deux parcelles constructibles d'une surface totale de 3281 m<sup>2</sup> pour lesquelles il faudra prévoir un nettoyage (dessouchage, mise en herbe).

Tous les héritiers SEMBLAT ont donné leur accord à ce jour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour finaliser cet achat devant le notaire.

### **5/ Questions diverses.**

- **Séances de gym** : location de la salle polyvalente pour les séances de gym le jeudi soir. Le Conseil Municipal décide d'un montant symbolique de 50 € à l'année.
- **Taille des arbres** : Monsieur le Maire propose d'organiser avec Monsieur PEPIT un samedi "taille des arbres" afin de se former à certaines techniques de taille.
- **Concours des villages fleuris** :
  - Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Comité Départemental : « Saint-Cyr obtient, pour la cinquième année consécutive, le 1<sup>er</sup> prix pour les villages de moins de 1000 habitants et est proposé à la 1<sup>ère</sup> fleur pour 2016." »
  - On pourrait envisager pour poursuivre dans le sens de cette démarche de planter des fruitiers et promouvoir les échanges ou dons de plantes vivaces.
- **Ruche aux livres** : discussion autour du choix et de l'emplacement de la "Ruche aux livres": des propositions précises devront être soumises au prochain conseil.

**La séance est levée à 22h45.**